

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-6 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 07/2022

OBJET : Marché SID22C – Organisation de visites sur le centre Cyrène et présentation de Tryon – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation d'organisation et animation de visites sur le centre multi-filières CYRENE à Triel-sur-Seine et présentation rapide de l'installation TRYON de micro-méthanisation à Carrières-sous-Poissy au la société « Suivez le guide » sis 13 rue Charles Rivière 44400 Reze Cedex, et de signer en conséquence le marché afférent.

Durée du marché : du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2023.

Montant forfaitaire : 4 620 euros HT, soit 5 544 euros TTC.

Prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 30 000 euros HT.

Décision n° 08/2022

OBJET : Marché SID22D – Acquisition d'un véhicule Peugeot 2008 – Signature

Il a été décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion Peugeot 2008 1.5 BlueHDI 100 ch S&S BVM6, Active Business auprès de la société Carnext.com Fr sis 5-7 avenue Louis Pasteur ZI Pariwest CS 10186 - 78313 Maurepas Cedex.

Montant total : 12 492,00 euros HT, soit 15 382,76 euros TTC, incluant les frais de carte grise et d'immatriculation.

Date de mise à disposition : 15 juillet 2022.

Décision n° 09/2022

OBJET : Marché n°SID22F – Travaux de réfection de voirie au centre Cyrène – Signature

Il s'est avéré nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de voirie au centre Cyrène, travaux non pris en charge financièrement par le délégataire, conformément à l'article IV.7.1 du contrat de Délégation de Service Public du 30 juin 2014 entre le délégataire GENERIS et le syndicat VALOSEINE.

Il a été décidé confier la réalisation de ces travaux à la société SRBG sis Cité du Grand Cormier – BP 20878 – 78108 Saint-Germain-en-Laye cedex.

Montant total des travaux : 37 101,90 euros HT, soit 44 522,28 euros TTC.

Décision n° 10/2022

OBJET : Marché n°SID22G – Elaboration d'une cartographie des collectivités et des centres de tri dans le cadre du projet de restructuration du centre de tri CYRENE de VALOSEINE

Il s'est avéré nécessaire de réaliser une cartographie SIG des collectivités et centres de tri, dans la perspective d'apporter un support d'aide à la décision à jour pour le projet de restructuration du centre de tri de VALOSEINE, dans le cadre de l'obligation réglementaire de passage aux extensions de consignes de tri ;

Sa proposition étant économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de confier cette prestation à la société Trident Service 15 allée des Sablières 78290 CROISSY SUR SEINE.

Montant total de la prestation : de 5 940 euros HT, soit 7 128 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP. 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal